

27.09.2022 – 15:17 Uhr

## Communiqué de presse : « Choc des primes prévisible et évitable »

### Communiqué de presse

#### Commentaire de Comparis sur les primes 2023 dans l'assurance de base

##### « Choc des primes prévisible et évitable »

« Le choc des primes de 6,6 % en moyenne était prévisible et aurait pu être évité sans réduction forcée des réserves », déclare Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis. « Déjà rudement impactées par la forte inflation, les personnes assurées qui devront obtenir une réduction individuelle des primes seront désormais encore plus nombreuses », prévient-il. Comparis critique les trains de mesures d'austérité, jugées bureaucratiques, et exige de la classe politique une réforme de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), de sorte qu'elle promeuve l'efficacité et la qualité des prestations médicales assurées et non pas seulement la quantité.

Zurich, le 27 septembre 2022 – Après une hausse de 1,2 % en 2019, de 0,2 % en 2020 et de 0,5 % en 2021, les primes d'assurance maladie ont baissé de 1,4 % en 2022, ce qui n'était plus arrivé depuis 2008. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a annoncé une augmentation moyenne des primes de 6,6 % pour 2023.

« Le choc des primes de 6,6 % en moyenne était prévisible et aurait pu être évité sans réduction forcée des réserves », déclare Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis. Selon lui, la forte hausse des primes aura de lourdes conséquences. « Déjà rudement impactées par la forte inflation, les personnes assurées qui devront obtenir une réduction individuelle des primes seront désormais encore plus nombreuses », prévient-il.

#### Davantage d'augmentations de primes individuelles sont nécessaires

Jusqu'à présent, un bon quart de la population suisse bénéficie déjà d'une réduction individuelle des primes d'assurance maladie. Cette mesure coûte près de cinq milliards de francs par an à la Confédération et aux cantons. « Comme l'assurance maladie obligatoire est la seule assurance sociale à fonctionner selon le principe de la prime par tête, cette prime est diminuée pour les personnes assurées qui sont fragiles sur le plan financier grâce à la réduction individuelle des primes. Compte tenu de la forte hausse des primes et de l'inflation galopante, il est nécessaire de renforcer le soutien aux personnes assurées qui ont des moyens modestes par la réduction des primes », déclare F. Schneuwly. Ce soutien ciblé est préférable à une baisse généralisée des prix de l'énergie. Et pour mieux soutenir les personnes assurées par des réductions des primes, ni l'initiative des « 10% » ni le contre-projet du Conseil fédéral ne seraient nécessaires. Selon le Tribunal fédéral, les cantons disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour agir de manière raisonnable.

#### Le choc des primes aurait pu être évité

Le coût des prestations assurées par personne et par an a augmenté d'environ 2,4 % chaque année de 2011 à 2022. La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers et les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de l'approvisionnement médical continueront de faire grimper les coûts, d'environ 3 % par an. Il en va de même pour l'ensemble des coûts de la santé, sur lesquels le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, en collaboration avec Comparis, établit des prévisions chaque novembre pour les années suivantes. « Sans la réduction forcée des réserves, l'augmentation actuelle des coûts due au coronavirus n'aurait pas entraîné de choc des primes. Car c'est précisément pour de telles hausses de coûts ponctuelles que les caisses maladie ont intérêt à disposer de réserves suffisantes », explique F. Schneuwly.

#### Hausse des primes de 2 à 3 % en moyenne

C'est précisément ce que le Conseil fédéral devrait garder à l'esprit, estime l'expert de Comparis. Car à plus long terme, c'est-à-dire après le choc des primes 2023, F. Schneuwly s'attend à une hausse des primes de 2 à 3 % par an pour les personnes assurées.

L'expert rappelle que par le passé, l'augmentation des primes a parfois atteint 4 % par an. Les forfaits par cas appliqués dans le domaine stationnaire ont freiné la croissance des coûts, et les forfaits ambulatoires auront d'après lui un effet similaire. Or, la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers et l'introduction de nouveaux médicaments et thérapies entraîneront une hausse des coûts. « Ainsi, la hausse des coûts devrait malgré tout se stabiliser autour de 2 à 3 % par an. Ce qui signifie aussi qu'à moyen terme, la hausse des primes va reprendre son rythme de croisière à 2, voire 3 % par an. »

#### La réforme du système d'assurance est indispensable

Du point de vue de l'expert Comparis, d'autres ajustements sont nécessaires à une stabilisation durable du système de santé suisse. Par exemple, les réseaux de médecins et les caisses maladie devraient pouvoir négocier les budgets des prestations obligatoires pour les personnes titulaires de modèles d'assurance alternatifs. Pour l'heure, seule une poignée de caisses proposant des modèles alternatifs prévoient l'utilisation, sur une base volontaire, de tels « modèles avec capitation », qui récompensent l'efficacité et la qualité des soins médicaux plutôt que leur volume.

Et s'agissant des prestations médicales les plus onéreuses, F. Schneuwly est d'avis que les caisses ne pourront faire autrement que

d'arrimer une partie du paiement seulement sur la base de la prestation fournie, et le reste, sur celle des objectifs thérapeutiques effectivement atteints, surtout pour les nouveaux examens et traitements très onéreux.

\* Prévisions des coûts de santé du KOF :

<https://www.comparis.ch/comparis/press/medienmitteilungen/artikel/2020/krankenkasse/kof-prognose/gesundheitsausgaben-2021>

\*\* Notes Comparis attribuées aux caisses maladie pour la satisfaction client :

<https://www.comparis.ch/krankenkassen/umfrage/hitlist>

**Pour plus d'informations :**

Felix Schneuwly  
Expert Assurance maladie  
Téléphone : 079 600 19 12  
E-Mail : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
comparis.ch

**À propos de comparis.ch**

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 200 collaboratrices et collaborateurs.

**Plus de matériel à télécharger**

image: [20220927\\_mm\\_praemienschock\\_FR.jpg](#)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100895608> abgerufen werden.